

Communication à caractère promotionnel

# ATHÉNA ESCALIER ORANGE DIV 0.70 EUR JANVIER 2024

- Titre de créance de droit allemand présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance (ci-après « le produit » ou « le titre de créance »).
- Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions ».
- Émetteur : UBS AG, London Branch<sup>(1)(2)</sup>.
- L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur.
- Durée d'investissement conseillée : 10 ans (en l'absence de remboursement anticipé automatique).
- L'investisseur supporte un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de revente du titre en cours de vie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies.
- Éligibilité : compte titres et contrats d'assurance-vie ou de capitalisation<sup>(3)</sup>.
- Période de commercialisation : du 6 décembre 2023 au 31 janvier 2024 (pouvant être clôturée à tout moment sans préavis).
- Sous-jacent : indice SOLACTIVE ORANGE EOD AR 0.70 Index (2023-06-22), ci-après l'« Indice ».
- Code ISIN: DE000UL9UGN9
- Cotation : marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).



#### Ce document à caractère promotionnel s'adresse à des investisseurs situés en France.

(1) Notations en vigueur au 22 novembre 2023 : A+ (Standard & Poor's) / Aa3 (Moody's) / A+ (Fitch). Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de la solvabilité de l'Émetteur. Elles ne peuvent constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment. Plus d'informations à retrouver sur le site web : www.ubs.com@lobalen.html.

(2) L'entité UBS AG est basée à Zurich et à Bâle, en Suisse.

(3) Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte pourra varier en fonction des conditions de marché à la hausse ou à la baisse. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part et l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. L'Émetteur ne s'engage pas sur l'éligibilité des titres dans les contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. La détermination de cette éligibilité est du ressort de l'assureur. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

## Objectifs d'investissement

« Athéna Escalier Orange Div 0.70 EUR Janvier 2024 », titre de créance présentant un **risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance**, présente les caractéristiques suivantes :

- La performance du produit dépend de l'évolution de l'indice SOLACTIVE ORANGE EOD AR 0.70 Index (2023-06-22) composé de la seule action Orange S.A. Il est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par cette action et en retranchant quotidiennement un prélèvement forfaitaire constant de 0,70 € par an (code ISIN : DE000SL0JWL6), ce qui peut être défavorable pour l'investisseur.
- En cours de vie : chaque trimestre, à partir du trimestre 4, un remboursement anticipé automatique possible de l'intégralité du capital avec un gain potentiel de 2,25 %<sup>(1)</sup> par trimestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale<sup>(2)</sup>, dès lors que le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à la Barrière de Remboursement Anticipé Automatique<sup>(3)</sup> à une Date de Constatation Trimestrielle<sup>(2)</sup> (soit un taux de rendement annuel net maximum de 7,55 %<sup>(4)</sup>).
- À la Date d'Échéance<sup>(2)</sup>:
  - Un remboursement de l'intégralité du capital<sup>(1)</sup> avec un gain de 90 %<sup>(1)</sup> (2,25 %<sup>(1)</sup> par trimestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale<sup>(2)</sup>), dès lors que l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 18 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup> (soit un taux de rendement annuel net de 5,53 %<sup>(4)</sup>).
  - Un remboursement de l'intégralité du capital<sup>(1)</sup>, dès lors que l'Indice clôture en baisse de plus de 18 % mais que cette baisse n'excède pas 50 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup> (soit un taux de rendement annuel net de -1 %<sup>(4)</sup>).
  - Une perte partielle ou totale en capital égale à la baisse finale de l'Indice, dès lors que celui-ci clôture en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup> (soit un taux de rendement annuel net inférieur à -7,6 %<sup>(4)</sup>).

« Athéna Escalier Orange Div 0.70 EUR Janvier 2024 » est un instrument de diversification d'une durée de vie maximale de 10 ans, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Il n'est fortement recommandé d'investir dans ce produit que si vous avez l'intention de le conserver jusqu'à son échéance prévue.

#### À noter :

Les gains ou les pertes ainsi que les taux de rendement présentés dans le présent document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement perçus par l'investisseur. En effet :

- Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit, soit 1 000 €. Tous les montants de remboursement sont exprimés en fonction de cette valeur nominale hors frais, commissions et/ou prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement (frais sur versement ou frais d'arbitrage, frais de gestion éventuels dans le cadre des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation et droits de garde dans le cadre d'un investissement en compte titres).
- Les montants de remboursement présentés ne sont valables qu'en cas de remboursement anticipé automatique ou à la Date d'Échéance<sup>(2)</sup>. En cas de revente du titre en cours de vie du produit, le prix de revente ne peut être garanti et dépend des conditions de marché en vigueur.
- Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cadre des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation et de droits de garde dans le cadre d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale<sup>(2)</sup> jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique<sup>(2)</sup> ou d'Échéance<sup>(2)</sup> selon les scénarios.
- L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur.

<sup>(1)</sup> Hors frais, commissions et fiscalité liés au cadre d'investissement.

<sup>(2)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques du produit en page 8 pour le détail des dates.

<sup>(3)</sup> La Barrière de Remboursement Anticipé Automatique est fixée à 100 % du niveau initial de l'Indice au trimestre 4 puis est abaissée de 0,5 % chaque trimestre pour atteindre 82,5 % du niveau initial de l'Indice au trimestre 39. Voir page 4 pour plus d'informations.

<sup>(4)</sup> Taux de rendement annuel net de frais de gestion ou de droits de garde (en prenant une hypothèse de taux de 1 % annuel) calculé depuis la Date de Constatation Initiale<sup>(2)</sup> jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique<sup>(2)</sup> ou d'Échéance<sup>(2)</sup> selon les scénarios.

## Avantages / Inconvénients

#### **AVANTAGES**

- Un objectif de gain potentiel de 2,25 %<sup>(1)</sup> par trimestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale<sup>(2)</sup>, si le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à la Barrière de Remboursement Anticipé Automatique<sup>(3)</sup> à l'une des Dates de Constatation Trimestrielle<sup>(2)</sup>, ou si l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 18 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup>.
- Un remboursement anticipé automatique de l'intégralité du capital<sup>(1)</sup> possible chaque trimestre, à partir du trimestre 4, si le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à la Barrière de Remboursement Anticipé Automatique<sup>(3)</sup> à l'une des Dates de Constatation Trimestrielle<sup>(2)</sup>.
- Un remboursement conditionnel de l'intégralité du capital<sup>(1)</sup> à la Date d'Échéance<sup>(2)</sup>, si l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup>.



#### **INCONVÉNIENTS**

- Le produit présente un **risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance**. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire scénario, l'investisseur peut perdre la totalité du capital investi.
  - En cours de vie : en cas de revente des titres de créance avant la Date d'Échéance<sup>(2)</sup> alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale.
  - À l'échéance<sup>(2)</sup>: un risque de perte partielle ou totale en capital si l'Indice clôture en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup>.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Indice du fait du mécanisme de plafonnement des gains (fixé à 2,25 %<sup>(1)</sup> par trimestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale<sup>(2)</sup>, soit un gain de 9 %<sup>(1)</sup> par an).
- Les montants investis ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.
- Le rendement du produit à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'Indice autour des seuils de perte en capital (soit 50 % de son niveau initial) et de remboursement automatique avec gain (soit 82 % de son niveau initial).
- Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs ayant investi avant le 31 janvier 2024 et conservant le support jusqu'à son échéance effective.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 an à 10 ans.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur UBS AG (Notations : A+ (Standard & Poor's) / Aa3 (Moody's) / A+ (Fitch) au 22 novembre 2023) agissant par l'intermédiaire de sa succursale à Londres (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) et supporte également un risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution de celui-ci (qui induit un risque sur le remboursement).
- L'indice SOLACTIVE ORANGE EOD AR 0.70 Index (2023-06-22) est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés l'action Orange S.A. et en retranchant quotidiennement un prélèvement forfaitaire constant de 0,70 € par an, ce qui peut être défavorable pour l'investisseur. Si les dividendes bruts versés par l'action Orange S.A. sont inférieurs (respectivement supérieurs) au montant de prélèvement forfaitaire fixe, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à la performance de l'action Orange S.A. Sans tenir compte des dividendes bruts réinvestis, l'impact de la méthode de prélèvement forfaitaire fixe sur la performance est plus important en cas de baisse (effet négatif), qu'en cas de hausse de l'Indice (effet positif). Ainsi, en cas de marché baissier continu, la baisse de l'indice SOLACTIVE ORANGE EOD AR 0.70 Index (2023-06-22) sera accélérée.
- Le rendement réel du produit est réduit par l'inflation. Plus le niveau de l'inflation est élevé, plus le rendement réel du produit en sera négativement impacté.

<sup>(1)</sup> Hors frais, commissions et fiscalité liés au cadre d'investissement.

<sup>(2)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques du produit en page 8 pour le détail des dates.

<sup>(3)</sup> La Barrière de Remboursement Anticipé Automatique est fixée à 100 % du niveau initial de l'Indice au trimestre 4 puis est abaissée de 0,5 % chaque trimestre pour atteindre 82,5 % du niveau initial de l'Indice au trimestre 39. Voir page 4 pour plus d'informations.

<sup>(4)</sup> Taux de rendement annuel net de frais de gestion ou de droits de garde (en prenant une hypothèse de taux de 1 % annuel) calculé depuis la Date de Constatation Initiale<sup>(2)</sup> jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique<sup>(2)</sup> ou d'Échéance<sup>(2)</sup> selon les scénarios.

## Mécanisme du produit

#### **DÉTERMINATION DU NIVEAU INITIAL**

Le niveau initial correspond au niveau de clôture de l'indice SOLACTIVE ORANGE EOD AR 0.70 Index (2023-06-22) observé le 31 janvier 2024.

### MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE (TRIMESTRES 4 À 39)

La Barrière de Remboursement Anticipé Automatique est fixée à 100 % du niveau initial de l'Indice au trimestre 4 puis est abaissée de 0,5 % chaque trimestre pour atteindre 82,5 % du niveau initial de l'Indice au trimestre 39.

Trimestre	Trimestre 4	Trimestre 5	Trimestre 6	 Trimestre 37	Trimestre 38	Trimestre 39
Barrière de Remboursement Anticipé Automatique	100 %	99,5 %	99 %	 83,5 %	83 %	82,5 %

• Si, à l'une des Dates de Constatation Trimestrielle<sup>(1)</sup>, le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à la Barrière de Remboursement Anticipé Automatique correspondante, l'investisseur reçoit, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique<sup>(1)</sup> correspondante:

L'intégralité du capital<sup>(2)</sup>



Un gain de 2,25 % %<sup>(2)</sup> par trimestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale<sup>(1)</sup>

Soit un taux de rendement annuel net<sup>(3)</sup> compris entre 5,58 % et 7,55 % selon le trimestre du remboursement.

Le produit prend alors automatiquement fin par anticipation.

• Sinon, le produit continue.

### MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (TRIMESTRE 40)

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la Date de Constatation Finale<sup>(1)</sup>, le niveau de clôture de l'Indice et on le compare à son niveau initial :

• Si, à cette date, l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 18 % par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit, à la Date d'Échéance<sup>(1)</sup>:

L'intégralité du capital<sup>(2)</sup>



Un gain de 2,25 %  $\%^{(2)}$  par trimestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale<sup>(1)</sup> soit 40 x 2,25 % = 90  $\%^{(2)}$ 

Soit un taux de rendement annuel net<sup>(3)</sup> de 5,53 %.

• Sinon, si l'Indice clôture en baisse de plus de 18 % mais que cette baisse n'excède pas 50 % par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit, à la Date d'Échéance<sup>(1)</sup> :

L'intégralité du capital(2)

Soit un taux de rendement annuel net<sup>(3)</sup> de -1 %.

• Sinon, si l'Indice clôture en baisse de plus de 50 % par rapport à niveau initial, l'investisseur reçoit, à la Date d'Échéance<sup>(1)</sup>:

Le capital<sup>(2)</sup> diminué de la baisse de l'Indice

Soit un taux de rendement annuel net<sup>(3)</sup> inférieur à -7,6 %.

L'investisseur subit donc une perte en capital correspondant à la baisse finale de l'Indice.

<sup>(1)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques du produit en page 8 pour le détail des dates.

<sup>(2)</sup> Hors frais, commissions et fiscalité liés au cadre d'investissement.

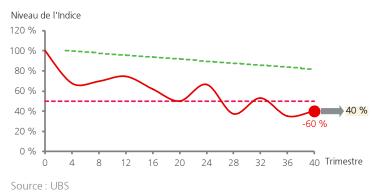
<sup>(3)</sup> Taux de rendement annuel net de frais de gestion ou de droits de garde (en prenant une hypothèse de taux de 1 % annuel) calculé depuis la Date de Constatation Initiale<sup>(1)</sup> jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique<sup>(1)</sup> ou d'Échéance<sup>(1)</sup> selon les scénarios.

### Illustrations

Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future de l'Indice et du produit.

- Évolution du niveau de l'indice SOLACTIVE ORANGE EOD AR 0.70 Index (2023-06-22)
- Pourcentage du capital remboursé
- Barrière de Remboursement Anticipé Automatique<sup>(1)</sup> et de remboursement automatique avec gain à l'échéance
- --- Seuil de perte en capital à l'échéance (50 % de son niveau initial)

#### SCÉNARIO DÉFAVORABLE: BAISSE DE L'ACTION À LA DATE DE CONSTATATION FINALE<sup>(2)</sup> (MARCHÉ FORTEMENT BAISSIER)



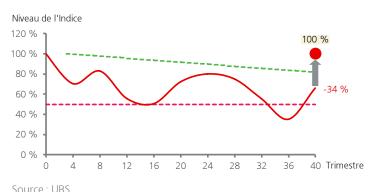
- Trimestres 1 à 3 : quel que soit le niveau de l'Indice, il n'y a pas d'incidence sur le produit, qui continue.
- Trimestres 4 à 39 : à chaque Date de Constatation Trimestrielle<sup>(2)</sup>, le niveau de clôture de l'Indice est inférieur à la Barrière de Remboursement Anticipé Automatique<sup>(1)</sup> correspondante. Le produit continue.
- Trimestre 40 : à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup>, l'Indice clôture en baisse de 60 % par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance.

Montant remboursé : intégralité du capital - 60 % = 40 % du capital $^{(3)}$ 

soit un taux de rendement annuel net<sup>(4)</sup> de -9,63 %

Dans le cas le plus défavorable où l'Indice clôturerait à un cours inférieur à la Barrière de Remboursement Anticipé Automatique<sup>(1)</sup> correspondante à toutes les Dates de Constatation Trimestrielle<sup>(2)</sup> et céderait l'intégralité de sa valeur à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup>, **la somme restituée à l'échéance serait nulle et la perte en capital totale**.

#### SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : BAISSE DE L'ACTION À LA DATE DE CONSTATATION FINALE (2) (MARCHÉ BAISSIER)



- Trimestres 1 à 3 : quel que soit le niveau de l'Indice, il n'y a pas d'incidence sur le produit, qui continue.
- Trimestres 4 à 39 : à chaque Date de Constatation Trimestrielle<sup>(2)</sup>, le niveau de dôture de l'Indice est inférieur à la Barrière de Remboursement Anticipé Automatique<sup>(1)</sup> correspondante. Le produit continue
- Trimestre 40 : à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup>, l'Indice clôture en baisse de 34 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance mais en dessous du seuil de remboursement automatique avec gain.

Montant remboursé : intégralité du capital<sup>(2)</sup>

soit un taux de rendement annuel  ${\rm net}^{(4)}$  de -1 % (supérieur à celui de l'Indice, égal à -5,01  ${\rm \%}^{(4)}$ )

#### SCÉNARIO FAVORABLE AVEC MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES GAINS (MARCHÉ HAUSSIER)



- Trimestres 1 à 3 : quel que soit le niveau de l'Indice, il n'y a pas d'incidence sur le produit, qui continue.
- Trimestre 4 : à la 1ère Date de Constatation Trimestrielle<sup>(2)</sup>, l'Indice clôture en hausse de 20 % par rapport à son niveau initial, au-dessus de la Barrière de Remboursement Anticipé Automatique<sup>(1)</sup> correspondante. Le produit prend automatiquement fin par anticipation.

Montant remboursé : intégralité du capital + un gain de  $(4 \times 2,25 \%) = 109 \%$  du capital<sup>(3)</sup>

soit un taux de rendement annuel net<sup>(4)</sup> de 7,54 % (inférieur à celui de l'Indice, égal à 17,95 %<sup>(4)</sup>, du fait **du plafonnement des gains**)

- (1) La Barrière de Remboursement Anticipé Automatique est fixée à 100 % du niveau initial de l'Indice au trimestre 4 puis est abaissée de 0,5 % chaque trimestre pour atteindre 82,5 % du niveau initial de l'Indice au trimestre 39. Voir page 4 pour plus d'informations.
- (2) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques du produit en page 8 pour le détail des dates.
- (3) Hors frais, commissions et fiscalité liés au cadre d'investissement.
- (4) Taux de rendement annuel net de frais de gestion ou de droits de garde (en prenant une hypothèse de taux de 1 % annuel) calculé depuis la Date de Constatation Initiale<sup>(2)</sup> jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique<sup>(2)</sup> ou d'Échéance<sup>(2)</sup> selon les scénarios.

## Présentation du sous-jacent

Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et sont susceptibles de varier. Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

#### Zoom sur l'indice SOLACTIVE ORANGE EOD AR 0.70 Index (2023-06-22)

L'indice SOLACTIVE ORANGE EOD AR 0.70 Index (2023-06-22) (code ISIN : DE000SL0JWL6) est un indice de marché actions calculé, tenu à jour et publié par Solactive, l'un des principaux fournisseurs d'indices de marché. Il a été lancé le 22 juin 2023.

L'indice est composé de la seule action Orange S.A. Il est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par l'action Orange S.A. et en retranchant quotidiennement un prélèvement forfaitaire constant de 0,70 € par an, ce qui peut être défavorable pour l'investisseur.

Cela signifie que, pour chaque jour ouvré, le niveau de clôture de l'indice SOLACTIVE ORANGE EOD AR 0.70 Index (2023-06-22) sera égal au niveau de clôture de l'action Orange S.A. auquel s'ajoute la somme de tous les dividendes bruts versés par cette action depuis la date de lancement de l'Indice et se soustrait la somme de tous les prélèvements forfaitaires.

Si les dividendes bruts détachés par l'action Orange S.A. sont inférieurs (respectivement supérieurs) aux montant de prélèvement forfaitaire fixe, la performance de l'Indice sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à la performance de l'action Orange S.A. En conséquence, le rendement du titre de créance « Athéna Escalier Orange Div 0.70 EUR Janvier 2024 » peut être inférieur (respectivement supérieur) au rendement d'un titre de créance lié à l'action Orange S.A. calculée dividendes non réinvestis.

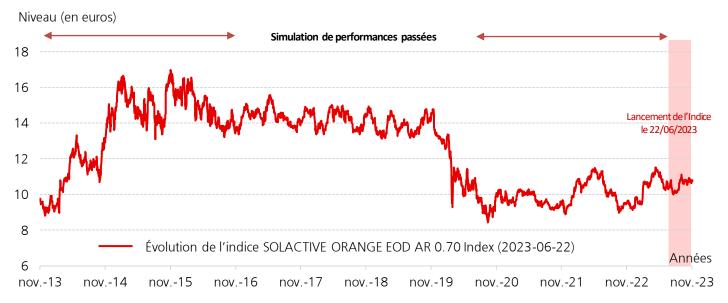
Pour cet Indice, le prélèvement forfaitaire est fixé à 0,70 € par action et par an. Par conséquent, si les dividendes bruts détachés dans le futur par l'action Orange S.A. sont inférieurs à ce montant de prélèvement forfaitaire, **l'Indice sous performera l'action Orange S.A.** 

Pour plus d'informations sur l'Indice, veuillez consulter le site : <a href="https://www.solactive.com/indices/?se=1&index=DE000SL0JWL6&lang=fr">https://www.solactive.com/indices/?se=1&index=DE000SL0JWL6&lang=fr</a>.

Source: UBS, au 22 novembre 2023

### Évolution de l'indice SOLACTIVE ORANGE EOD AR 0.70 Index (2023-06-22)

L'Indice a été lancé le 22 juin 2023. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé. Les données relatives aux simulations de performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.



Source: Bloomberg, au 22 novembre 2023

## Principaux facteurs de risque

Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques, ne peut être obtenue qu'en lisant le <u>Prospectus de Base et les Conditions Définitives associées</u>. Le fait d'investir dans ce produit implique certains risques, y compris mais sans s'y limiter les suivants :

**Risque de perte en capital** : l'investisseur supporte un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant initialement investi. Dans le pire scénario, l'investisseur peut perdre la totalité de son investissement.

**Risque de liquidité** : certaines circonstances exceptionnelles de marché peuvent avoir un impact significatif sur la liquidité du produit, rendant difficile voire impossible sa revente en cours de vie.

**Risque de marché** : le prix du produit en cours de vie peut connaître d'importantes fluctuations en fonction de la performance de l'Indice, mais aussi d'autres paramètres tels que sa volatilité, les taux d'intérêt ou encore la qualité de crédit de l'Émetteur. Ces fluctuations de cours peuvent aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

**Risque de crédit**: l'investisseur est soumis à la dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur. Il supporte également le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur. Conformément à la règlementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (appelé mécanisme de bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, les investisseurs sont soumis à un risque de diminution de la valeur de leur créance et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de leurs titres de créance.

**Risque de conflits d'intérêt**: l'Émetteur peut faire face à de potentiels conflits d'intérêt. Toutefois, des politiques et des mesures appropriées ont été mises en place par l'Émetteur afin de gérer ces possibles conflits d'intérêt dans le cadre de l'émission d'un titre de créance. Ainsi, l'Émetteur ne saurait être tenu responsable des conséquences financières liées à la décision d'investissement.

**Risque découlant de la nature du produit :** en cas de revente du produit avant l'échéance<sup>(1)</sup> ou, selon le cas, la Date de Remboursement Anticipé Automatique<sup>(1)</sup> alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix de revente dépendant alors des conditions de marché en vigueur. **Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale**.

Risque lié au sous-jacent : le montant de remboursement dépend de l'évolution du niveau de l'Indice. L'indice SOLACTIVE ORANGE EOD AR 0.70 Index (2023-06-22) est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par l'action Orange S.A. et en retranchant quotidiennement un prélèvement forfaitaire constant de 0,70 € par an, ce qui peut être défavorable pour l'investisseur. Si les dividendes bruts versés par l'action Orange S.A. sont inférieurs (respectivement supérieurs) aux montant de prélèvement forfaitaire fixe, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à la performance de l'action Orange S.A. Sans tenir compte des dividendes bruts réinvestis, l'impact de la méthode de prélèvement forfaitaire fixe sur la performance de l'action est plus important en cas de baisse (effet négatif), qu'en cas de hausse de l'action (effet positif). Ainsi, en cas de marché baissier continu, la baisse de l'indice SOLACTIVE ORANGE EOD AR 0.70 Index (2023-06-22) sera accélérée.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques du produit en page 8 pour le détail des dates.



# Principales caractéristiques

Code ISIN	DE000UL9UGN9				
Forme juridique	Titre de créance de droit allemand présentant un risque de perte partielle o totale en capital en cours de vie et à l'échéance.				
Droit applicable	Droit allemand.				
Agent de Calcul	UBS AG, London Branch (ce qui peut être source de conflit d'intérêts).				
Émetteur	UBS AG, London Branch (Notations : A+ (Standard & Poor's) / Aa3 (Moody's) / A+ (Fitch) au 22 novembre 2023). Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.				
Offre au public donnant lieu à la publication d'un prospectus	Non.				
Période de commercialisation	6 décembre 2023 au 31 janvier 2024 (pouvant être clôturée à tout moment san préavis).				
Date de Constatation Initiale	31 janvier 2024				
Date d'Émission	6 décembre 2023				
Dates de Constatation Trimestrielle	Le 30 des mois de janvier, avril, juillet et novembre, ou si ce jour n'est pas un jou de bourse, le jour de bourse suivant, du 31 janvier 2025 au 31 octobre 2033.				
Dates de Remboursement Anticipé Automatique	10 jours ouvrés suivant la Date de Constatation Trimestrielle correspondante.				
Date de Constatation Finale	31 janvier 2034				
Date d'Échéance	14 février 2034				
Sous-jacent (I'« Action »)	Indice SOLACTIVE ORANGE EOD AR 0.70 Index (2023-06-22) (code Bloomber SOLOR070 Index) - dividendes réinvestis et retranchement quotidien de prélèvement forfaitaire constant de 0,70 € par an.				
Devise	Euro (€)				
Valeur nominale	1 000 €				
Montant minimum de souscription	1 000 € - en compte titres et contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.				
Prix d'émission	100 %				
Montant de l'émission	30 000 000 €				
Éligibilité	Compte titres et contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.				
Commission de distribution	UBS paiera aux distributeurs concernés une rémunération de 1 % (TTC) par an au maximum (calculée sur la base de durée maximale des titres), du montant total des titres effectivement placés par ces distributeurs.				
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance				
Marché secondaire	Prix indicatifs disponibles de manière quotidienne pendant toute la durée de vie produit dans des conditions normales de marché et fourchette des prix achat/ve maximale de 1 %.				
Quotité de négociation (à la vente)	1 titre de créance				
Convention de jour ouvré	Jour ouvré suivant				
Cotation	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).				
Publication de la valorisation	Quotidienne, publiée sur les pages Bloomberg et Reuters. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.				
Double valorisation	Une valorisation indépendante sera réalisée sur une base bimensuelle par Finalyse.				
Coordonnées de l'Émetteur	UBS AG, London Branch, 5 Broadgate, London EC2M 2QS, Londres, Royaume-Uni.				

### Avertissement

#### INFORMATIONS IMPORTANTES

**Cadre de distribution**: le titre « Athéna Escalier Orange Div 0.70 EUR Janvier 2024 » décrit dans le présent document est commercialisé uniquement dans le cadre d'une des conditions de l'article 1 er (§ 4) du Règlement 2017/1129 (« Règlement Prospectus ») et ne fera pas l'objet d'un prospectus soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers. Les personnes ou entités mentionnées à l'article L. 411 2 1 er du code monétaire et financier ne pourront souscrire à ce produit en France que pour compte propre dans les conditions fixées par les articles L. 411 1, L. 411 2, L. 412 1, D. 411 2, D. 411 2, D. 411 4 du code monétaire et financier.

La documentation juridique des titres de créances comprend : (1) le Prospectus de Base composé de la Securities Note en date du 25 mai 2023, de ses suppléments en date du 26 mai et du 29 juin 2023, et du Registration Document en date du 16 août 2023, approuvé par la German Federal Financial Supervisory Authority (Bundesanstalt für Finanzdienstleistungaufsicht, BaFin) en accord avec la Directive (EU) 2017/112 et par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), ainsi que (2) des « Conditions définitives de l'émission » (Final Terms) en date du 6 décembre 2023. L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché règlementé. L'ensemble de la documentation juridique est disponible sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu) et auprès d'UBS Europe SE, Bockenheimer Landstrasse 2-4, 60306 Frankfurt am Main, via +49-(0) 69-1369 8989), fax (+49-(0) 69-72 22 73) ou via e-mail (invest@ubs.com).

UBS Europe SE est une filiale de UBS AG. UBS Europe SE est inscrite au registre du commerce (Handelsregister) à la cour locale (Amtsgericht) de Francfort-sur-le-Main au numéro HRB 107046. UBS Europe SE a son siège social à Bockenheimer, Landstraße 2-4, OpernTurm, 60306 Frankfurt am Main. UBS Europe SE est autorisé et régulé par la BAFin (Bundesanstalt für Finanzdienstleistungaufsicht) et la Banque Centrale Européenne.

Hors frais du contrat d'assurance-vie, de capitalisation et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables: l'ensemble des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Le titre s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

Caractère promotionnel de ce document : le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Ce document n'est pas un document de recherche d'UBS Europe SE et ne doit pas être considéré comme une recommandation de la recherche.

Rachat par UBS Europe SE: UBS Europe SE à l'intention de tenir un marché des titres sur une base régulière dans des conditions de marché normales, mais UBS Europe SE ne s'engage pas et n'est soumis à aucune obligation légale ou autre de tenir un marché des titres. Sous réserve de ce qui précède et en fonction de la proximité de la (des) barrière(s) (le cas échéant), UBS Europe SE anticipe que la fourchette achat/vente indicative attendue est au maximum de 1 %, sous réserve de son droit de modifier à tout moment la fourchette à un montant quel qu'il soit, tel que UBS Europe SE l'estime approprié à sa seule discrétion.

**Restrictions Générales de Vente :** ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il appartient à toute personne qui souhaite investir dans ce produit de s'assurer qu'elle est autorisée à investir dans ce produit.

Restrictions Permanentes de Vente aux États-Unis d'Amérique: le présent document ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du US Securities Act de 1933 tel que modifié (le « Securities Act »). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux États-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la « Regulation S »), les titres sont seront offerts exclusivement en dehors des États-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions « offshore » (« Offshore transactions ») avec des personnes Non-ressortissantes des États-Unis (« Non US Persons » tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des « Non US Persons » dans le cadre d'« Offshore transactions » conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des états des États-Unis.

**Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes :** l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'Émetteur n'assume aucune responsabilité à cet égard.

**Données de marché :** les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées

L'instrument financier n'est en aucun cas sponsorisé, promu, vendu ou soutenu d'une quelconque autre manière par Solactive AG, Solactive n'offrant par ailleurs aucune garantie ni assurance, expresse ou implicite, concernant les résultats de l'utilisation de l'Indice et/ou de la marque de l'Indice ou de la valeur de l'Indice à un moment quelconque ou en quelque autre circonstance. Solactive AG met tout en oeuvre pour garantir l'exactitude du calcul de l'Indice. Solactive AG n'est pas tenue, quelles que soient ses obligations vis-à-vis de l'Émetteur, d'informer les tiers, y compris et sans s'y limiter les investisseurs et/ou les intermédiaires financiers de l'instrument financier, de toute erreur dans l'Indice. Aucune publication de l'Indice par Solactive AG, ni son utilisation au titre de l'instrument financier dans le cadre d'une licence de l'indice ou de la marque de l'Indice, ne constitue une recommandation de Solactive AG d'investir dans le dit instrument financier ou ne représente d'une quelconque manière une assurance ou une opinion de Solactive AG à l'égard de tout investissement dans cet instrument financier. La présente décharge de responsabilité est fournie à titre exclusivement informatif et constitue une traduction libre de la décharge de responsabilité originale prévue par Solactive AG. Elle ne saurait en aucun cas engager Solactive AG. Seule la version originale en anglais fait foi. Pour toute information sur les indices Solactive, merci de consulter le site internet <a href="https://www.solactive.com">https://www.solactive.com</a>.

